af AllianceFrançaise *Toluca*

Compréhension orale*

1 Écoutez le document et répondez.

a. Manon et Thomas parlent :

☐ 1. d'une conférence sur les droits de l'enfant.
☐ 2. d'un futur événement sur les droits de l'homme.
☐ 3. d'une conférence organisée par des youtubeurs.

b. Où est organisé cet événement ? Quand (jour et heure) ?

.....

c. Qui est monsieur Martin ?

.....

d. Le thème de la table ronde est :

☐ 1. les droits des adolescents en Europe.
☐ 2. l'évolution des droits des adolescents.
☐ 3. les droits des adolescents en France aujourd'hui.

e. Pourquoi Thomas participe à cette journée ?

.....

2 Écoutez le document et répondez.

a. Quels pays sont cités par la journaliste ?

.....

b. Qu'est-il interdit de faire à Venise ? Pourquoi ?

.....

c. Les amoureux ne peuvent pas s'embrasser sur les quais de la gare :

☐ **1.** en France et en Suisse.
☐ **2.** en Suisse et en Belgique.
☐ **3.** en France et en Grande-Bretagne.

d. À Toronto, qu'est-ce qui est interdit pour payer un achat de plus de 10 dollars canadien ?

.....

e. À qui appartiennent les poissons géants qui nagent à trois milles des côtes britanniques ?

.....

LIVEWORKSHEETS

Compréhension écrite**

1 Lisez le texte et répondez aux questions.

Le FC Lorient, un club de foot engagé auprès de l'UNICEF

L'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) se consacre à l'amélioration et à la promotion de la condition des enfants à travers le monde. En tant que « Club ami de l'UNICEF », le FC Lorient s'est fixé pour objectif de sensibiliser les jeunes joueurs de foot du Morbihan (région de l'ouest de la France) aux droits des enfants. « Chaque mercredi, les jeunes sont accueillis dans les locaux du club pour un atelier sur les droits des enfants. Nous parlons notamment du droit de jouer ! », explique Pascale Larmignat, responsable de l'engagement jeune de l'UNICEF 56 (56, comme le département du Morbihan). Mais ce n'est pas tout ! Une fois par an, le FC Lorient se met aux couleurs de l'UNICEF et reverse à l'organisation un euro sur chaque billet vendu.

D'après www.lemondedesados.fr

a. Quel est l'objectif du FC Lorient ?

b. Que fait le FC Lorient pour sensibiliser les jeunes ?

c. Le FC Lorient défend quel droit en particulier ?

d. Que fait le FC Lorient une fois par an ?

e. Qu'est ce que l'UNICEF ?

2 Lisez le texte et répondez aux questions.

Pendant la journée, vous avez le droit de photographier la tour Eiffel. Mais dès la nuit tombée, c'est autre chose... On vous explique !
Les bâtiments situés dans l'espace public (dans la rue) sont protégés par le droit d'auteur pendant toute la vie de l'auteur et pendant encore 70 ans après sa mort. Le créateur a un droit sur l'image de son œuvre. La tour Eiffel date de 1889 et Gustave Eiffel est mort en 1923, elle n'est donc plus soumise au droit d'auteur. Vous pouvez la photographier ! Mais depuis 1985, la nuit, elle est éclairée par 280 projecteurs et elle scintille toutes les heures. Cet éclairage est considéré comme une création. Il est donc protégé par le droit d'auteur. C'est pour cela qu'il est interdit de photographier la tour Eiffel la nuit sans autorisation. Mais rassurez-vous : vous pouvez encore prendre des photos de la dame de fer la nuit, mais à condition de ne pas les vendre ou de ne pas les diffuser sur les réseaux sociaux. C'est aussi le cas pour d'autres monuments de la capitale comme l'Arc de Triomphe, le Trocadéro ou encore la Pyramide du Louvre.

a. Quels sont les quatre monuments de Paris cités dans le texte ?

b. Quel autre nom donne-t-on à la Tour Eiffel?

c. Quand est mort Gustave Eiffel ?

d. Pendant combien de temps un bâtiment est-il protégé par le droit d'auteur ?

e. Cochez la bonne case.

	Vrai	Faux
1. Vous pouvez prendre en photo la tour Eiffel en pleine nuit.	☐	☐
2. L'année de sa construction, 280 projecteurs éclairaient la tour Eiffel.	☐	☐
3. La tour Eiffel scintille toute la nuit.	☐	☐

LIVEWORKSHEETS

Expression écrite**

Les réseaux sociaux sont utiles pour parler de son engagement selon certains jeunes. Connaissez-vous des personnes ou des associations qui ont décidé de parler de leur engagement sur Internet ? Vous décrivez les droits défendus et donnez des exemples d'actions défendues et diffusées. Vous dites ce que vous en pensez dans un article de 160 mots minimum.

LIVEWORKSHEETS